

le snesup

ÉLECTIONS CNU



Anne Roger et Caroline Mauriat,
cosecrétaires générales

Voter SNESUP-FSU pour faire vivre la **collégialité universitaire**

Enseignant·es-chercheur·ses, avant le 13 octobre 2023, vous êtes appelé·es à voter pour renouveler les membres du Conseil national des universités (CNU). La loi de programmation de la recherche (LPR) a été une nouvelle occasion d'attaquer l'instance nationale en limitant son rôle à un simple avis à rendre sur le volet C3 du Ripec, et en supprimant la nécessité d'être qualifié·e pour les chaires junior, pour les maîtres de conférences (MCF) candidat·es à un poste de professeur d'université et, à la demande de l'établissement, pour certains postes de MCF. Le CNU n'en reste pas moins le seul rempart à la gestion purement locale des carrières des enseignant·es-chercheur·ses.

Élément essentiel de défense du statut de fonctionnaire d'État des enseignant·es-chercheur·ses, le CNU est le seul lieu où l'évaluation des dossiers des collègues est réalisée par des pairs d'une même discipline, avec une vision nationale. Attaché à ce principe, le SNESUP-FSU propose des listes de candidat·es engagé·es dans leurs activités de recherche et de formation, représentatif·ves des diversités des établissements et des territoires, et qui se mobiliseront pour porter les revendications générales de notre communauté.

Pour faire vivre la collégialité universitaire, défendre une gestion nationale des carrières, nos statuts et le principe de l'évaluation par les pairs, pour des procédures transparentes et la reconnaissance de toutes nos missions, faites voter et votez dès maintenant pour les listes soutenues par le SNESUP-FSU. ■

Le CNU, une instance démocratique essentielle pour l'examen collégial de nos missions par des pairs de nos disciplines

“
Nos élu·es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC.”

”

Pièce maîtresse du statut de fonctionnaire d'État des enseignant·s-chercheurs (EC) face aux pouvoirs locaux et à leurs arbitraires, le CNU est la cible régulière d'attaques visant à sa dénaturation ou à sa disparition. La prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier, que ce soit en termes de missions ou de spécificités d'établissements, justifie pleinement son cadre national. Le CNU est primordial pour la défense du service public, le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, l'égalité de traitement des EC entre établissements (gestion nationale des carrières), l'affirmation du lien enseignement et recherche, la défense des statuts et des libertés académiques.

Le SNESUP-FSU défend le caractère décisionnaire du CNU mis à mal par la LPR (attribution de la prime individuelle du Ripec, suppression de la qualification aux fonctions de PU, promotions internes via le repyramidage). Il s'oppose au localisme du système actuel et défend un dispositif de repyramidage national où le CNU doit jouer pleinement son rôle, en classant les dossiers.

Le SNESUP-FSU est attaché au double contingent en local et au national attribué par le CNU, que ce soit pour les promotions et pour les CRCT. Il défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière complète sur au moins deux grades pour toutes et tous les EC. Il revendique également une augmentation du nombre de CRCT ainsi qu'un contingent supplémentaire à la suite d'un congé de maladie ou d'une mission d'intérêt collectif. Celui-ci doit être en sus du contingent spécifique après un congé maternité, parental ou d'adoption récemment obtenu par le SNESUP-FSU.

Le SNESUP-FSU est opposé à la politique d'individualisation des rémunérations et de mise en concurrence entre EC. Cette logique, qui favorise toujours les mêmes personnes, masque entre autres la dégradation des salaires. Dans ce cadre contraint existant, et par souci d'équité, il défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU et un montant des primes identique pour toutes et tous. Il défend que les bénéficiaires de la prime individuelle C3 soient les plus nombreux possible et a obtenu qu'à terme au moins 45 % des EC en soient bénéficiaires.

Témoignages de candidat·es

FLORENCE DARNIS – STAPS – CNU 74

Syndiquée depuis de nombreuses années au SNEP-FSU puis au SNESUP-FSU, il me paraît essentiel que nous défendions une ligne syndicale au sein du CNU pour mettre en œuvre une logique de l'évaluation qui dépasse les intérêts de communautés disciplinaires au sein de la 74^e section (sciences bio vs SHS). Nous veillerons à une lecture qualitative des dossiers pour lutter contre une analyse uniquement bibliométrique des grilles d'évaluation. Conformément aux valeurs du SNESUP-FSU, nous veillerons à la reconnaissance et à la valorisation de notre statut comme de l'engagement de chacun dans tous les aspects de notre métier.

ÉRIC LAMBALLAIS – MÉCANIQUE – CNU 60

Cette mandature sera l'occasion pour moi d'œuvrer dans le sens du collectif pour bien appréhender la diversité des pratiques du métier d'enseignant-chercheur (EC). J'aimerais développer de façon collégiale la notion d'évaluation qualitative, qui doit s'appuyer sur les expertises approfondies et complémentaires des membres de la section. La recherche fondamentale, plus difficilement valorisable sur des temps courts, me semble devoir être défendue, de même que les approches pluridisciplinaires. Mon souhait est également de favoriser les échanges entre sections, via la CP-CNU notamment, afin de cultiver les bonnes pratiques d'une évaluation dont la dimension

nationale doit être clairement affirmée pour une défense efficace du statut et de la liberté académique des EC.

ISABELLE LUCIANI – HISTOIRE ET CIVILISATIONS – CNU 22

Ces dernières années, les attaques contre le métier d'enseignant-chercheur s'accroissent. La mise en concurrence devient un moteur, l'évaluation une fin en soi, et le local un cadre prioritaire. Ces dérives dégradent la qualité de vie au travail et les critères d'équité les plus élémentaires (promotions, congés, rémunérations...), mais aussi la qualité de la recherche, la diversité des disciplines et la nécessaire interaction entre enseignement et recherche. Défendre des mandats forts, engagés dans les expertises collégiales d'une instance nationale, me paraît plus que jamais nécessaire.

CÉDRIC PASSARD – SCIENCE POLITIQUE – CNU 04

Instance essentielle de la démocratie universitaire et contrepoids indispensable aux arbitraires locaux, le CNU a été fortement menacé lors du précédent mandat. Au-delà du travail collégial d'évaluation scientifique, nous avons eu à cœur, en tant qu'élu·es SNESUP-FSU, de défendre l'institution elle-même et les valeurs d'un service public national face aux politiques de libéralisation et de précarisation de l'ESR. Il est crucial de continuer à faire entendre cette voix syndicale pour défendre le CNU et les libertés académiques dans un contexte où les sciences sociales sont elles aussi attaquées.

Par leurs actions au sein des sections CNU, et par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-es au sein de la précédente mandature ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Ils et elles ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidature ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre dans leur grande majorité ;
- obtenu que le suivi de carrière, dans les sections où il a été mis en œuvre, ne consiste pas en une évaluation productiviste mais fasse l'objet d'appréciations qualitatives et de recommandations concernant les conditions de travail ;
- fait voter de nombreuses motions, entre autres :
 - protestant contre la division par deux de 2023 à 2025 du taux d'avancement à la hors-classe des MCF ;

- s'opposant à la disparition des prérogatives du CNU au profit du localisme ;

- demandant une augmentation du nombre de CRCT et de promotions ;

- dénonçant le suivi de carrière, la mise en place des chaires de professeur junior (CPJ), la suppression de la qualification PU et sa suppression expérimentale pour les MCF.

Nos élu-es ont joué un rôle moteur dans la défense du CNU comme instance nationale de gestion de la carrière des EC et du principe de l'évaluation par les pairs et dans le maintien du contingent national d'avancements attribués par le CNU.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU présentent des candidat-es engagé-es dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif-ves de la diversité géographique et d'établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Ils ont fait le choix de viser la parité des candidat-es. ■

Retrouvez les listes présentées ou soutenues sur le site du SNESUP-FSU



SOPHIE SABLÉ – BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE – CNU 64

Syndiquée au SNESUP-FSU, je me suis engagée au CNU au mandat précédent et souhaite poursuivre mon action dans ce nouveau mandat pour préserver l'équité et la bienveillance lors des évaluations des activités de chacun en réalisant avant tout une analyse qualitative, sans tomber dans une évaluation purement élitiste. Ce travail est essentiel pour une reconnaissance de l'engagement de chacun dans tous les aspects de notre métier. De plus, il est urgent de lutter contre la transformation déjà enclenchée du CNU pour préserver au mieux le contrepoids que cette instance nationale peut exercer dans la gestion de nos carrières par rapport aux établissements. Ce sont ces valeurs portées par le SNESUP-FSU que je défends en renouvelant mon engagement au CNU.

JEAN-FRANÇOIS SATTIN – SCIENCES DE GESTION ET DU MANAGEMENT – CNU 06

Le CNU est un élément primordial de notre démocratie universitaire et il me paraît essentiel que nous puissions y défendre une ligne syndicale commune dans l'ensemble de ses sections. Parce que nous sommes aussi largement impliqués au sein des établissements et des autres instances nationales, nous disposons d'une légitimité particulière pour porter un projet qui transcende les intérêts de l'ensemble de la communauté universitaire. L'histoire récente a par ailleurs montré toute l'importance d'une présence syndicale active au CNU afin de préserver les valeurs qui nous rassemblent, et qui sont au fondement même de l'université française.

NICOLAS SIEFFERT – CHIMIE THÉORIQUE – CNU 31

Dans cette section où la liste majoritaire était opposée à toute motion et promouvait l'élitisme tout en se focalisant sur la recherche, nous nous sommes battus pour que l'ensemble des missions et les interruptions de carrière soient considérés. Nous avons obtenu que les critères d'évaluation soient rediscutés collectivement. À mi-mandat, nous avons fait front commun avec les autres syndicats pour faire élire un président plus en accord avec

nos valeurs. Même si cette démarche n'a pas débouché, nous avons amorcé une dynamique de renouvellement qu'il est crucial de poursuivre.

DOLORES THION – ÉTUDES ROMANES – CNU 14

Les engagements, la détermination et la veille du SNESUP-FSU représentent, dans ces temps de dérive du service public, une garantie pour la préservation de la démocratie au sein de nos instances et de nos institutions. L'identité des sciences humaines, des langues et des lettres et l'évolution de notre métier et de nos carrières sont des enjeux fondamentaux défendus par le SNESUP-FSU et pour lesquels nous devons, ensemble, nous battre.

BRUNO VALLETTE – MATHÉMATIQUES – CNU 25

Le CNU joue un rôle essentiel pour contrebalancer nationalement les disparités et les dérives locales : c'est souvent par ce seul moyen que nous arrivons encore à maintenir une forme d'égalité de traitement des carrières des collègues à l'échelle nationale. Afin de bien remplir sa mission de service public, le CNU doit être décisionnaire dans toutes les dimensions de son action. Seules des listes syndicales SNESUP-FSU transsections permettront de nous doter de la force collective nécessaire afin de défendre l'existence et le mode de fonctionnement du CNU face aux attaques actuelles.

AURÉLIE VERNEY-CARRON – STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PLANÈTES – CNU 35

Je suis syndiquée au SNESUP-FSU car je me reconnais pleinement dans ses valeurs et dans sa volonté acharnée de défendre et d'améliorer le statut de la fonction publique face aux menaces portées par les dernières réformes. Convaincue du rôle central du CNU comme instance nationale face aux pouvoirs locaux et aux dérives partisans, je souhaite m'y impliquer pour y défendre aussi au mieux nos missions, nos carrières et nos aspirations (reconnaissance, égalité femmes-hommes...) dans un esprit libre, combatif, collégial et démocratique.



TÉMOIGNAGE

SYLVIE BAUER

**PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU
CONSEIL NATIONAL
DES UNIVERSITÉS
(CP-CNU)**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CNU (CP-CNU) est une instance nationale, élue, constituée de l'ensemble des bureaux de sections CNU. Son bureau est composé de douze membres et d'une ou d'un président-e élu-e par l'assemblée plénière. Il a pour fonction de coordonner, dans le respect des différences disciplinaires, les pratiques d'évaluation des sections, coordination d'autant plus nécessaire depuis la mise en place du Ripec. Mais il s'agit aussi d'une instance politique, qui accompagne la carrière des enseignant-es-chercheur-ses et doit être partie prenante dans les concertations sur l'évolution tant des carrières que des statuts.

Le mandat qui s'achève aura pour le moins été mouvementé : la mise en place, brutale, de la LPR a eu des effets directs sur nos collègues EC et sur une conception collégiale de notre métier. La volonté du ministère de transformer le CNU en instance purement consultative, au service des RH des établissements, s'est accentuée, au nom de l'autonomie des universités qui ne devraient pas souffrir d'interférences venues d'une instance nationale en grande partie élue par ses pairs et fondée sur un fonctionnement collégial. Le ministère Vidal a tout fait pour entraver les activités statutaires de la CP-CNU, signe du peu de cas fait de notre instance, signe aussi peut-être de la volonté de faire taire une opposition massive (motions votées à l'unanimité ; lettre ouverte au président de la République approuvée à 94 % par les membres de la CP-CNU). Et sans la mobilisation menée par le bureau de la CP-CNU, majoritairement composé d'élus-es SNESUP-FSU, il aurait supprimé le contingent national d'avancement de grade. La pérennité de ce dispositif n'est toutefois pas garantie. Dans ce contexte, il faudra que la prochaine CP-CNU et son bureau maintiennent une volonté et une réactivité à toute épreuve pour que le CNU continue à jouer un rôle décisionnel et pour conserver un équilibre indispensable entre le local et le national. Cela passe par l'élection d'un maximum de candidat-es des listes présentées par le SNESUP-FSU.

Vote par correspondance, voie postale uniquement. Matériel de vote fourni par les établissements à compter du 5 septembre.

Date limite d'envoi des votes le 13 octobre minuit.

Pour vous défendre, pour imposer la collégialité, donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières, votez pour les listes présentées par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU !

Grande vigilance sur le contingent national d'avancement

Les supports de promotion de grade relèvent essentiellement de la procédure d'avancement de droit commun. Ils sont répartis à parts égales entre un contingent national et un contingent local. Fin 2021, le DRH adjoint du ministère annonçait qu'à compter de 2023, le CNU n'attribuerait plus les promotions du contingent national. Il souhaitait généraliser aux procédures dans lesquelles le CNU détient encore une compétence décisionnaire le système adopté pour le Ripec et la promotion interne de corps (repyramidage), où son rôle n'est que consultatif.

Une telle prévalence des décisions locales sur les avis nationaux remet en cause le nécessaire double équilibre, disciplinaire et géographique, et accroît les problèmes de conflits d'intérêts entre évaluateurs et évalués avec tous les risques de dérives localistes que cela comporte. L'observation des résultats des campagnes d'avancement relevant du contingent local montre de plus que les décisions

locales rompent l'égalité de chances entre les établissements et entre les disciplines. Dans certaines disciplines, la probabilité d'être promu localement est extrêmement faible. Si la procédure locale permet de valoriser certains types de carrière, l'équilibre disciplinaire et géographique ne peut être garanti que par l'attribution de contingents de promotions sur la base du nombre de promouvables, au niveau national, à chaque section CNU.

À la suite de l'annonce, la CP-CNU a lancé une grande mobilisation des enseignant-es-chercheur-ses en étant à l'initiative d'une pétition qui a recueilli plus de 12 000 signatures et a abouti à l'abandon du projet. Mais les pressions pour offrir aux établissements toute latitude sur les décisions d'avancement subsistent. La ministre actuelle ayant refusé de prendre des engagements sur le maintien de la procédure en l'état, les élu-es SNESUP-FSU seront très vigilant-es sur tout projet de modification lors de la prochaine mandature. ■

NOS CANDIDATS ET CANDIDATES S'ENGAGENT À :

- porter les revendications susmentionnées ;
- respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU et en partager les bonnes pratiques d'une section à l'autre ;
- travailler à l'amélioration des conditions d'exercice du métier ;
- envisager tous les sujets concernant les universitaires dans leur ensemble sans les segmenter par discipline ou type d'établissement ;
- promouvoir l'égalité professionnelle effective entre les femmes et les hommes ;
- veiller à la prise en compte des situations de handicap ou de longue maladie ;
- défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC et les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- prendre en compte la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines et procéder à une analyse qualitative des dossiers telle que celle promue par la « déclaration de San Francisco » sur l'évaluation de la recherche scientifique (DORA).